

Territoires de projet

La Lettre des Pôles territoriaux et des Pays

Projet de territoire - Retiens La Nuit : “lutter contre la pollution lumineuse” un projet du Pays Portes de Gascogne

**Portrait - Benoît GUERARD -
Directeur Pays Terres de Lorraine**

FOCUS - Le PAT, un terreau fertile pour faire germer la résilience des territoires

Association
Nationale des
Pôles
Pays
d'équilibre territoriaux et ruraux et des

ANPP

Pôles / Pays / Territoires de projet

Numéro #15

Mission d'accompagnement

Porte Parole

Elle facilite les échanges d'informations avec l'ANCT, les Ministères, Agences et opérateurs publics et privés concernés, les Conseils régionaux et départementaux. Elle œuvre pour la promotion des Territoires de projet et défend leurs intérêts auprès des instances nationales, régionales et locales, et ainsi qu'auprès des Parlementaires.

Mission d'accompagnement

Soutien technique

L'Association organise des réunions d'information à destination des Territoires. Elle produit des notes d'actualité et d'information, des analyses, des notes de synthèse et de décryptage des textes législatifs et réglementaires et des fiches méthodologiques.

Mission de fédération

Animation du réseau

L'Association accueille un nombre croissant de Pays, de représentants de régions et de Conseils de développement, lors des Journées rencontre, d'échanges de bonnes pratiques, et s'appuie sur un nombre de plus en plus important de Pays répondant à ses enquêtes, ainsi que sur la mobilisation des Conseils régionaux.

Trois temps forts pour porter la voix
des Territoires de projets

EGPP : Etats Généraux des Pôles d'équilibre territoriaux et ruraux et des Pays

CNPP : Conférence Nationale des Pôles d'équilibre territoriaux et ruraux et des Pays

RTPP : Rencontres Techniques des Pôles d'équilibre territoriaux et ruraux et des Pays

150 territoires rencontrés par an

250 adhérents

+ de **50**% des Régions métropolitaines adhérentes

Pour adhérer à l'ANPP >>>

sommaire

Page 3 édito

Page 4 actus

Page 6 juridique

Page 8 partenaire
La MSA

Page 9 mobilités

Page 10 projet de
territoire

Retiens La Nuit : lutter contre la
pollution lumineuse du Pays Portes de
Gascogne

Page 12 portrait
développeur

Benoît GUERARD - Directeur Pays
Terres de Lorraine

Page 14 focus
Le PAT, un terreau fertile pour faire
germer la résilience des territoires



Chers adhérents et partenaires,

En cette rentrée, nous espérons que vos vacances ont été inspirantes, bénéfiques et reposantes. La reprise promet d'être chargée, et nous souhaitons attirer votre attention sur l'énergie que nous devons mobilisée, notamment pour la réussite des nouvelles contractualisations en cours et à venir, avec d'une part, les contrats de relance et de transition écologique, d'autre part, la nouvelle programmation européenne 2021-2027.

L'équipe de l'ANPP, élue et technique, se mobilise pleinement depuis plusieurs mois pour vous accompagner dans le déploiement ou le porter à connaissance de ces outils contractuels pour donner un sens et une cohérence aux politiques publiques que nous portons. Notre position collective : un **développement local ambitieux**.

[L'accord de partenariat >>](#) que nous avons signé avec le Gouvernement (Barbara POMPILI, Ministre de la Transition écologique, et Jacqueline GOURAULT, Ministre de la Cohésion territoriale), traduit bien cette aspiration, avec un point crucial : **un soutien sans faille à l'ingénierie publique territoriale de projet**, complémentaire à celle déployée pour la mise en œuvre des compétences.

Cette rentrée sera aussi l'occasion pour l'ANPP de participer à la traduction opérationnelle de la **Loi Climat et résilience**, pour laquelle nous déplorons l'inadaptation des réponses législatives aux enjeux identifiés par la Convention Citoyenne. Nous aurons également à prolonger nos contributions aux **travaux de la Loi 3Ds**, relevant finalement d'une modeste réforme des Collectivités locales, faisant simplement état d'un réajustement des compétences entre niveaux de collectivités.

Autant de sujets, dont nous aurons tout loisir de débattre posément lors des **prochains Etats Généraux des Pôles territoriaux et des Pays, des 2 et 3 Décembre 2021**, à Dijon, avec le soutien du Conseil régional Bourgogne – Franche-Comté, le Conseil départemental de Côte d'Or, Dijon Métropole, l'ANCT, la Banque des Territoires et le CNFPT, qui auront pour intitulé : "Vous faites du projet, c'est bon d'en parler".

Au plaisir de vous retrouver d'ici là, chers acteurs du développement local. L'ANPP est votre association, à votre service et à votre écoute. Merci pour votre confiance.

Nicolas SORET

Président délégué de l'ANPP

Président du PETR Nord de l'Yonne

EGPP 2021 : Les inscriptions sont ouvertes !



Temps fort pour les Territoires de projet, cet événement réunira les acteurs de l'aménagement et du développement local (Pays PÉTR, GAL, Conseils de développement...). En partenariat avec la Banque des Territoires, l'ANCT, le CNFPT, le Conseil régional Bourgogne – Franche-Comté, le Conseil départemental de Côte d'Or, Dijon Métropole et la Ville de Dijon, ces États Généraux des Pôles territoriaux et des Pays 2021 (EGPP 2021), auront lieu les 2 et 3 décembre prochains, à Dijon. Cet événement se tiendra sous le haut-patronage du Président de la République, Monsieur Emmanuel MACRON.

[Plus d'informations >>](#)

Enquête mobilité

L'ANPP a sondé ses adhérents au sujet de la prise de compétence mobilité dans une enquête flash de début Juillet. Les retours ont permis de dresser les différents profils de Territoires de projet sur la question de la prise de compétence mobilité.

De nombreux exemples mettent en avant la pertinence de l'échelle Pays et de la démarche intégrée avec une recherche d'articulations avec les autres outils contractuels (tels que les CRTE ou les contrats régionaux) ou dispositifs réglementaires (comme les PCAET ou les SCoT). En effet, le Territoire compétent en matière de mobilité "peut donc décliner en actions son projet de territoire en matière de transition écologique en y alliant sa contractualisation et sa politique de mobilité".

[Retrouvez l'analyse >>](#)

Agenda

15 Octobre : Webinaire : " Territoires et transition sociétale : l'orientation, un levier méconnu du développement local ! " [Inscriptions >>](#)

Save the date EGPP 2021 : les 2 er 3 Décembre 2021 à Dijon

Josiane CORNELOUP à AD'M Territoires

Ce 16 Septembre 2021 se tenait le congrès de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie, durant lequel est intervenue Josiane CORNELOUP, Présidente de l'ANPP, invitée à la table ronde intitulée "Des territoires, une planète", aux côtés d'Evelyne AZIHARI, Vice-présidente de la Communauté d'agglomération du Grand Châtelleraut, Yves LE BRETON, Directeur général de l'ANCT, Laurent MICHEL, Directeur général de l'énergie et du climat au MTE et Lionel POITEVIN, Directeur régional Nouvelle Aquitaine de l'ADEME.

A cette occasion, la Présidente de l'ANPP a pu porter un message fort sur plusieurs aspects, tels que l'ingénierie territoriale publique, le projet de territoire rassembleur et l'accompagnement aux transitions, notamment écologique.

[Retrouvez les interventions >>](#)

Outils de promotion de votre territoire !



Les Jeux territoires BORDIER

Clôture des candidatures : 19 Novembre 2021

[Télécharger l'AMI Bordier >>](#)

Le Guide du Routard Pays

Clôture des candidatures : 2 Novembre 2021

[Télécharger l'AMI Guide du Routard >>](#)

Cahiers du Patrimoine Terroirs

Clôture des candidatures : 26 Novembre 2021

[Télécharger l'AMI Bayard-Milan >>](#)

Elaborer son Plan d'Action pour l'égalité

Au bénéfice de ses adhérents, l'ANPP vous soumet un Kit Pratique "Formuler son Plan d'Action pour l'Égalité Professionnelle des Femmes et des Hommes". Ce guide méthodologique et opérationnel peut être mobilisé comme feuille de route par les Territoires de projet pour ordonner un Plan d'Action adapté et ainsi s'engager pleinement en faveur de l'égalité femmes/hommes.

[Retrouvez le compte-rendu >>](#)

INCOPAP - L'ANPP contribue !

L'Instance Nationale de Concertation sur l'Accord de Partenariat (INCOPAP), qui négocie l'accord pour la période 2021-2027, et à laquelle l'ANPP participe activement avec son partenaire Europe Direct.

[Retrouvez la contribution >>](#)



Peut-on exiger le "passe sanitaire" pour les réunions des organes délibérants ?

Selon l'article 47-1 II du [décret n° 2021-699 du 1er Juin 2021 >>](#) prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire, "...les documents mentionnés au I doivent être présentés pour l'accès des participants, visiteurs, spectateurs, clients ou passagers aux établissements, lieux, services et événements suivants : (...) 8° Les foires et salons professionnels ainsi que, lorsqu'ils rassemblent plus de cinquante personnes, les séminaires professionnels organisés en dehors des établissements d'exercice de l'activité habituelle (...)".

Selon une note de la [DGCL du 12 Août 2021 >>](#), "... les organes délibérants des collectivités territoriales et de leurs groupements se réunissent à l'inverse de plein droit et leurs séances sont pérennes dans le respect du principe de continuité du service public. Les réunions des organes délibérants ne sont pas assimilables aux séminaires professionnels listés par ce texte et la participation à ces réunions n'est pas soumise à l'obligation de présenter un passe sanitaire... **le passe sanitaire n'est pas exigé pour participer ou assister à une séance d'un organe délibérant d'une collectivité ou d'un de ses groupements**, quel que soit le nombre de personnes y participant. Le respect des gestes barrières doit néanmoins toujours être assuré...".

Il n'est en outre **pas possible d'imposer le passe sanitaire**, l'article 1er de la [loi n° 2021-689 du 31 Mai 2021 >>](#) relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire précisant que : "... Hors les cas prévus aux 1° et 2° du A [cf. lieux, établissements, voyages... prévus par décret], nul ne peut exiger d'une personne la présentation d'un résultat d'un examen de dépistage virologique ne concluant pas à une contamination par la covid-19, d'un justificatif de statut vaccinal concernant la covid-19 ou d'un certificat de rétablissement à la suite d'une contamination par la covid-19".

Faut-il créer une CCSPL* dans les syndicats mixtes et PETR comprenant un EPCI de plus de 10.000 habitants

L'article [L. 1413-1 CGCT >>](#) prévoit la création obligatoire d'une CCSPL, notamment pour "... les EPCI de plus de 50.000 habitants et les syndicats mixtes comprenant au moins une commune de plus de 10.000 habitants...", notamment pour les services publics en délégation de service public ou exploités en régie avec autonomie financière. Cette création est facultative pour les EPCI avec une population comprise entre 20.000 et 50.000 habitants. Une réponse ministérielle (question n° 21714, 08/07/2021, page 4267) est venue préciser que cette disposition est d'interprétation stricte.

Ainsi, lorsqu'un syndicat mixte, ouvert ou fermé, comprend, soit un EPCI membre (et non une commune) de plus de 10.000 habitants, soit un EPCI en représentation-substitution pour des communes de plus de 10.000 habitants, la création de la CCSPL n'est pas obligatoire, dès lors que ledit syndicat mixte ou PETR ne compte par ailleurs aucune commune membre (en tant qu'adhérent direct au syndicat mixte ou au PETR) de plus de 10.000 habitants.

** Les Commissions consultatives des services publics locaux ont pour vocation de permettre aux usagers d'obtenir des informations sur le fonctionnement des services publics, d'être consultés sur certaines mesures et d'émettre des propositions.*



La MSA : un service public au cœur des territoires, la protection sociale du dernier kilomètre

Deuxième régime de protection sociale en France et opérateur social de référence sur les territoires ruraux, la Mutualité sociale agricole (MSA) assure la couverture sociale de l'ensemble de la population agricole et des ayants droit : exploitants, salariés (d'exploitations, d'entreprises, de coopératives et d'organismes professionnels agricoles), employeurs de main-d'œuvre.

Interlocuteur unique pour une relation simplifiée, elle gère pour ses bénéficiaires l'ensemble des branches de la Sécurité sociale, à savoir la maladie, la famille, la vieillesse, les accidents du travail et les maladies professionnelles et le recouvrement.

Ce sont 5,6 millions de personnes, soit l'ensemble de la population agricole et des ayants droit, dont la couverture sociale est assurée avec 26,8 milliards d'euros de prestations versées.

16 000 salariés et 9000 collaborateurs sur l'offre de services à la personne, sont engagés pour répondre aux attentes des populations rurales.

Le mutualisme fait de la MSA une institution moderne

Le mutualisme repose sur les valeurs de solidarité et de responsabilité, et sur un fonctionnement démocratique. Ces valeurs portent l'action de la MSA. Les 13 760 délégués cantonaux bénévoles sont essentiels à la gestion du régime. Élus tous les cinq ans, ils sont accessibles et à l'écoute des ressortissants. Issus des trois composantes de la profession agricole (exploitants, salariés et employeurs, actifs ou retraités) ils assurent le maillage des territoires et connaissent les réalités d'un monde agricole et rural dont ils partagent le quotidien. Ils jouent ainsi un rôle de relais entre la population rurale et la MSA. Ils contribuent notamment à maintenir un régime de protection sociale adapté aux attentes et préoccupations des populations rurales.

Un service public de proximité pour agir au plus près des besoins locaux

La proximité reste une préoccupation forte de la MSA, qui a fait le choix de maintenir une présence de ses services localement. Ainsi, elle a signé une convention de partenariat avec le ministère de la Cohésion des territoires en février 2020, pour soutenir les ambitions de l'agenda rural. La MSA est par ailleurs le seul régime de sécurité sociale à être capable de compléter les prestations de base par des services pour couvrir l'intégralité des besoins de ses ressortissants et des populations rurales, notamment via :

- Une implication auprès du réseau des France Services en tant qu'opérateur socle avec 200 espaces pilotés par la MSA d'ici 2022 ;

- Des services de téléassistance aux personnes âgées et travailleurs isolés pour favoriser le maintien à domicile en toute sécurité ;
- Des actions de prévention tout au long de la vie (100 premiers jours de la vie, enfants, jeunes, 25/65 ans, Bien vieillir, Association de Santé d'Éducation et de Prévention sur les Territoires (ASEPT)) ;
- Un appui à la construction de maisons de santé et de communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS) ;
- La mise en place d'initiatives sociales, solidaires et volontaires pour lutter contre l'isolement et l'exclusion des personnes âgées avec les Maisons d'Accueil et de Résidence Pour l'Autonomie (MARPA) ;
- Une offre de services à la personne composée de 240 associations.

Un accompagnement social au cœur des territoires

La MSA contribue au développement social sur les territoires. Au-delà de sa mission de service public, elle met également en œuvre depuis des nombreuses années :

- Des dispositifs visant à prévenir le mal-être agricole via un accompagnement social individuel ou collectif, dont la mise en place d'un numéro d'appel " Agri' Ecoute " accessible 24h/24 et 7j/7 pour les agriculteurs en situation de détresse ;
- La mise en place de modules d'accompagnement des familles en difficulté : vacances, structures d'accueil pour les jeunes enfants ;
- L'accompagnement des actifs via des dispositifs d'aide au répit et des ateliers de l'inclusion ;
- Des initiatives d'insertion par l'activité économique (IAE) et la création d'un réseau dédié, Laser emploi, permettant le maintien en emploi des personnes éloignées par un accident, une maladie ou un handicap.

" Dans le contexte économique et social que nous connaissons, où le sentiment de fracture territoriale s'accroît, la Mutualité sociale agricole (MSA) est plus que jamais mobilisée pour améliorer l'avenir et la cohésion sociale dans les territoires ruraux.

L'identité de la MSA s'est construite sur les territoires : maillage unique du milieu rural, gouvernance mutualiste, réseau d'élus activateurs de capital social territorial et approche globale des besoins via son guichet unique.

Nous sommes persuadés que la ruralité est une chance et un atout pour la France et pour le mieux-vivre. Nous constatons ainsi une urgence à bâtir une véritable politique à destination des territoires ruraux afin de répondre aux attentes des citoyens. " Extrait du Livre Blanc, 20 propositions pour agir, Pascal Cormery, Président de la CCMSA.



Acteurs et collectivités engagés
pour l'Eco-mobilité

Une coopération inédite entre trois PETR dans la Meuse

Le Pays de Verdun, le Pays Cœur de Lorraine et le Pays Barrois ont ainsi développé un projet de coopération inter-PETR, bénéficiant du soutien financier FEADER (Fonds européen agricole pour le développement durable), autour des questions de mobilité. L'objectif ? Déployer des actions partagées pour réduire les difficultés liées aux mobilités auxquelles sont contraints les Meusiens dans leurs déplacements quotidiens et proposer des alternatives à la voiture individuelle. Dans ce cadre, les PETR ont décidé de développer le programme AcoTE à l'échelle des trois territoires. Entretien avec Elise Branget, Chargée de Mission Mobilités Durables. ([en savoir plus >>](#))

Lancement de la première ligne dans le PETR Vallée du Loir

C'est entre La Flèche et Le Mans, via Cérans-Foulletourte que voit le jour la première ligne du PETR. Après plusieurs mois de consultation avec les habitants et 130 contributions, il est temps de recueillir les inscriptions en vue du lancement prochain ! ([en savoir plus >>](#))

La Déodatie ouvre la co-construction de ses lignes

Le Pays de la Déodatie et la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges engagé dans AcoTÉ, vient d'ouvrir la consultation en ligne auprès des habitants, potentiels utilisateurs des lignes sur leurs habitudes de transports, horaires, circuits... afin de déterminer l'offre de covoiturage du quotidien la plus adaptée ([en savoir plus >>](#))

Plus qu'un an pour rejoindre l'aventure !

Vous êtes un Pays ou un Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) ? Un Parc Naturel Régional (PNR) ? Un Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) ?

Un regroupement de territoires ? Vous souhaitez réduire l'utilisation de la voiture individuelle dans vos territoires ruraux ou péri-urbains ? Ce programme est fait pour vous !

Intégrer le programme CEE AcoTE, c'est :

- Bénéficier d'un vaste programme de sensibilisation aux enjeux du covoiturage et d'un accompagnement opérationnel, technique et financier pour la co-construction et le lancement de lignes de covoiturage sur-mesure.

- Rejoindre un réseau d'acteurs publics et privés qui s'interrogent sur les questions de mobilité. Vous pourrez ainsi participer aux échanges sur les nouvelles solutions de mobilité et bénéficier de retours d'expériences d'autres territoires.

Tout savoir sur AcoTÉ



[Découvrez le programme AcoTÉ en 2 min >>](#)



[Comprendre le fonctionnement d'une ligne de covoiturage en 3 minutes >>](#)

S'inscrire à la [newsletter d'AcoTÉ >>](#)



Projet de territoire

Retiens La Nuit : Lutter contre la pollution lumineuse pour préserver la biodiversité



Pays Portes de Gascogne et l'association A Ciel Ouvert portent en 2021, un projet sur la prévention, la réduction et la limitation des nuisances lumineuses, sur ce territoire.

Ce projet s'inscrit dans les Plans Climat Air Energie Territoriaux que coordonnent le Pays Portes de Gascogne à l'échelle des 5 communautés de communes de son territoire (Lomagne Gersoise, Bastides de Lomagne, Gascogne Toulousaine, Coteaux Arrats Gimone, Savès). Il permettra entre autres de mettre à jour la Charte Qualité Eclairage Public dont la première version fut écrite par A Ciel Ouvert en 2013 pour le compte des communes du territoire.

Dès 2021, une opération de sensibilisation va être menée afin d'alerter aussi bien le grand public que les élus locaux de l'ensemble des 5 communautés de communes, aux conséquences de la pollution lumineuse. Que ces conséquences soient relatives à la pureté du ciel pour l'observation astronomique, à l'impact environnemental ou encore au gaspillage énergétique et économique.

Des objectifs concrets pour le territoire

4 grands objectifs sont à atteindre à travers de ce projet :

- Lancer le débat tant avec les élus qu'avec les habitants. Les outils qui seront proposés par le dispositif permettront d'aborder la question de l'éclairage en mettant les acteurs dans de bonnes dispositions pour discuter, réfléchir, échanger sur la question de l'éclairage public et privé.
- Sensibiliser les élus et les citoyens aux conséquences de la pollution lumineuse ; de montrer ce qui peut/doit être fait et de considérer la réduction de l'éclairage - tant privé que public - comme une composante essentielle d'un développement durable.
- Réduire de manière significative l'éclairage public. Des objectifs précis seront déterminés et planifiés pour chaque commune en fonction de ses spécificités.
- Valoriser les efforts engagés dans ce domaine grâce à une labellisation "ville et village étoilé". Cet objectif permettra à long terme de valoriser le territoire en termes d'attractivité touristique.

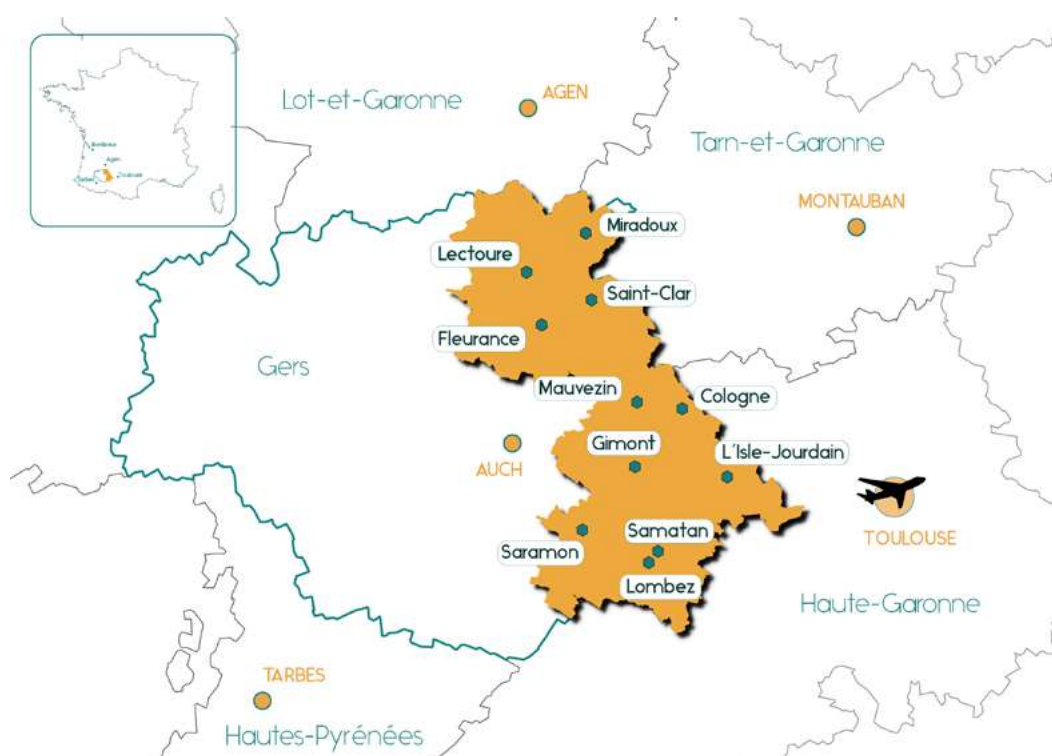


Des actions diverses pour sensibiliser tous les publics

Pour ce faire, diverses opérations seront proposées aux collectivités et au public afin de dialoguer ensemble autour de cette problématique :

- Exposition itinérante " Autour de la Nuit"
- Spectacle de marionnettes " l'enfant et la nuit"
- Rencontres/débats avec les élus et citoyens sur la pollution lumineuse à la suite du visionnage du documentaire " La face obscure de la lumière".
- Ateliers conseils sur l'éclairage public : " Quel éclairage pour ma commune ?"
- Randonnées nocturnes sur la biodiversité en collaboration avec le CPIE du Gers

Le Syndicat d'Énergie du Gers apportera également son expertise aux communes et les accompagnera sur les questions de rénovation et d'équipement de leur éclairage public.



Un territoire largement mobilisé

Suite à un Appel à Manifestation d'Intérêt, 50 collectivités ont répondu favorablement pour participer à ce projet. Elles sont regroupées en 11 secteurs géographiquement proches afin de réaliser les différentes activités, accompagnés par un médiateur scientifique d'A Ciel Ouvert qui permettront de sensibiliser aussi bien élus et citoyens. Situés du Nord au Sud du territoire, les habitants du Pays Portes de Gascogne pourront ainsi bénéficier de ces opérations au plus proche de chez eux !

Ce projet est financé par le programme européen Leader et le Fond de Développement Durable du Pays Portes de Gascogne.

Patrick Lécureuil : 06 85 48 24 64 – animateurs.fde@wanadoo.fr
Nicolas Maruszczak : 06 17 84 68 78 – energie@paysportesdegascogne.com





Portrait développeur

Benoît GUERARD Directeur Pays Terres de Lorraine

Pouvez-vous nous présenter votre parcours ?

Benoît GUERARD, Directeur du Pays Terre de Lorraine depuis la création du Pays en 2005. Après une maîtrise de sciences économiques et un DEA de sociologie de l'emploi et de la formation à Nancy, j'ai travaillé huit années en tant qu'agent de développement au Conseil Départemental de la Meuse, puis au CAPEMM – comité d'expansion économique de Meurthe et Moselle – notamment sur le développement d'un programme d'activité de nouveaux services, nouveaux emplois sur un territoire de Meurthe et Moselle jusqu'en 2005. Associé aux travaux préparatoires de la création du Pays dans le cadre de mon poste au CAPEMM, j'ai été le premier salarié du pays jusqu'à aujourd'hui où nous sommes 10. Je suis aussi président d'une association de théâtre qui organise un festival de théâtre de rue qui a lieu périodiquement au centre de la Meuse.

Pourquoi avoir choisi de travailler dans un Territoire de projet ?

Natif de la Meuse, j'étais originellement très intéressé par le développement de mon territoire. Je voulais mettre mon énergie, mes compétences au service de ce département rural où j'ai mes racines et où j'ai grandi. En Lorraine, la dynamique des territoires était émergente presque partout mais déjà forte en Meurthe et Moselle sous l'impulsion d'élus comme Michel Dinot ou Jacques Chérèque. La participation à des rencontres riches et stimulantes organisées par le "Carrefour des Pays lorrains" (devenu "Citoyens et territoires") m'ont ouvert des horizons. L'échelon Pays, était pour moi l'organisation idéale au croisement de ce que j'avais pu faire auparavant au sein du CD de la Meuse, c'est-à-dire la structuration des politiques de développement local et de ce que l'on peut faire sur le terrain en matière de développement ascendant. Le pays est une échelle de travail qui me convient bien, d'interface entre l'aménagement du territoire et l'initiative locale qu'on peut accompagner et voir grandir. C'est aussi une bonne échelle pour être acteur des changements sur les grands enjeux sociétaux, environnementaux et économiques. Le local et le global en somme ! Cette approche très large me convient très bien, je suis un généraliste

du développement et je me considère avant tout comme un animateur. Fédérer et faire projet avec des acteurs divers, est intrinsèquement lié à la structure Pays, avec cette dimension de catalyseur qui m'anime personnellement.

Quels sont vos "gros dossiers" du moment ?

Depuis 5 ans nous travaillons sur la transition agricole et alimentaire. Le pays est un des fers de lance du Projet Alimentaire Territorial (PAT) du Sud Meurthe et Moselle que nous portons collectivement avec la métropole de Nancy et les PETR du Lunévillois et du Val de Lorraine ainsi que le PNR de Lorraine. Nous sommes particulièrement engagés dans le renouvellement des liens entre agriculture et alimentation. Nous pouvons nous appuyer sur une forte histoire coopérative sur le territoire et un programme LEADER. Parmi ces grands dossiers en partenariat avec la Chambre d'agriculture de Meurthe et Moselle, nous voulons multiplier les démarches systémiques d'agroécologie dans les exploitations de l'agriculture conventionnelle notamment en accompagnement le développement des label Bio et HVE3 dans les exploitations. Le déploiement de cette politique d'alimentation a connu une accélération suite à la candidature du Pays au programme TETRAA de la fondation Carosso en 2020. Nous sommes engagés dans une expérience collaborative sur les chemins de la transition de 4 ans avec 8 autres territoires français. Dans le PAT nous travaillons aussi sur la lutte contre la précarité alimentaire avec une démarche de fond visant à renforcer l'autonomie des personnes en précarité alimentaire en actionnant des leviers de développement (jardins nourriciers, des achats partagés). La démarche intitulée De la Dignité dans les assiettes a été impulsée par le pays et ATD Quart monde intitulée en 2016.

Le Pays est une bonne échelle pour être acteur des changements sur les grands enjeux sociétaux, environnementaux et économiques

Autre gros dossier c'est la démarche TEPOS dans le domaine de la rénovation énergétique du bâti communal, avec un dossier monté avec la Caisse des Dépôts, le Pays étant un des premiers territoires non-urbain à entreprendre le dispositif "Intracting" qui garantit le retour sur investissement aux collectivités.

Parallèlement, nous travaillons sur la création de parcs solaires dans trois communes et aussi le Plan de Relance avec PTRTE (équivalent du CRTE en Région Grand Est) signé en juin avec Madame GOURAULT, le Pays jouant le rôle de catalyseur et d'interface de gestion de la crise.

Relations EPCI / Territoire de projet, quelles relations ?

Bonnes ! Heureusement ! On est un Pays qui dès le départ a souhaité se positionner au service des EPCI et ne pas adopter une attitude "supra" par rapport aux EPCI en imposant un projet. Permettre une coopération entre territoires voisins pour dépasser les limites intercommunales sur certains sujets, permettre le dialogue, des actions de développement nouvelles et des mutualisations de services et d'outils de développement. Notre signature est ainsi le "Pays coopérative". Notre rôle est d'assurer la mutualisation de services partagés entre EPCI, de programmes auxquels les intercommunalités ne pouvaient accéder qu'à cette échelle.

Nous restons Pays associatif, car les élus sont attachés à sa forme souple dans sa gouvernance et sa gestion favorable à son rôle d'innovation territoriale. La gouvernance relativement simplifiée autour d'un CA avec 15 représentants pour les 4 intercommunalités. Les EPCI et les présidents des autres structures de développement (agence économique, mission locale, GAL) à l'échelle pays sont les seuls adhérents du Pays.

Il y a t-il un moment fort ou marquant que vous retiendrez ?

Le déplacement que nous avons organisé en Allemagne en 2014 dans le Kreis (arrondissement) de Rhein Unrusck près de Coblenz dans la vallée de la Moselle. C'est un territoire un peu similaire au notre, de 100 000 habitants, qui avait engagé un projet avancé de transition énergétique. Nous avons fait le déplacement avec de nombreuses forces vives du territoire, et nous avons saisi l'enjeu de construire une démarche structurante de transition énergétique ambitieuse pour réduire la dépendance énergétique vis-à-vis des pays étrangers, valoriser des ressources intrinsèques au territoire comme la biomasse, réduire l'empreinte carbone et surtout tirer un bénéfice économique de cette transition avec la création d'emplois dans les filières associées et la réduction de la facture énergétique des ménages, des collectivités et des entreprises. Ce voyage nous a mis le pied à l'étrier et nous avons engagé dans la foulée une démarche TEPOS.

Il y a t-il un moment décevant qui vous a marqué, que vous aimeriez partager ?

Nous sommes un territoire qui connaît beaucoup de renouvellement de population avec des ménages qui viennent de l'agglomération de Nancy. Le Conseil de développement avait amorcé un projet très intéressant sur l'intégration des nouveaux habitants. Il y a un enjeu de lien social et d'intégration. Nous avons fait un travail très intéressant avec le laboratoire social de l'université de Nancy pendant deux ans, avec une étude des freins mais aussi des leviers à l'intégration. La déception est, qu'au-delà de l'étude, nous n'avons pas embrayé sur l'animation de mesures dans les communes. Finalement, d'autres priorités notamment le développement économique ont primé sur ce projet de développement social et humain.

Un ressenti personnel à partager sur l'évolution des politiques territoriales ?

Je trouve que la décentralisation n'est pas aboutie. Je regrette qu'elle se soit faite aussi par une entrée gestionnaire, notamment dans les années 2010. Il y a en France une obsession du mille-feuille territorial alors qu'il y a encore à décentraliser et déconcentrer du côté de l'Etat. L'Etat garde une position souvent prépondérante sur les questions de développement et d'aménagement, les préfets de région et département restent incontournables sur nombre de sujets avec des fonctions de contrôle, d'arbitre, etc. Notre histoire jacobine explique cela, peut être est ce indépassable. La création des grandes Régions n'a pas changé la donne car elle ne s'est pas accompagnée d'une augmentation des moyens d'action en rapport avec leurs compétences.

Au plan local les EPCI ont trouvé pleinement leur place aujourd'hui. On a autant besoin "d'inter" que "d'intra". Les Pays ont un rôle décisif de lien, d'interface entre le niveau institutionnel et les collectivités. Cette fonction est davantage reconnue aujourd'hui qu'il y a 15 ans. Sur le territoire et dans les grandes collectivités, les services de l'Etat et auprès de grands partenaires comme l'ADEME et la banque des territoires qui apprécient nos organisations souples, capable d'innovation et fédératrices complémentaires des autres acteurs.

Contact :
guerard@terresdelorraine.org

Propos recueillis par Lisa Labarrière, Chargée de mission

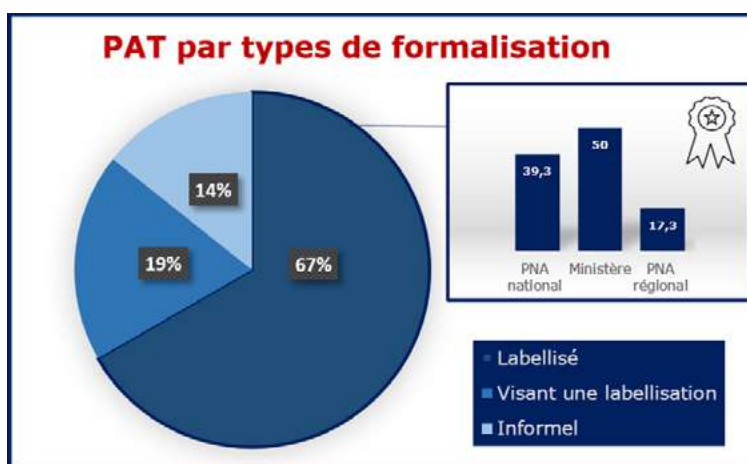
Le Projet Alimentaire Territorial, un terreau fertile pour faire germer la résilience des territoires

Dispositif à l'ancrage territorial plus qu'éminent, le Projet Alimentaire Territorial (PAT) offre un cadre propice à l'innovation, car à l'image de la variance typologique territoriale, le PAT peut se faire le support d'engagements inhérents aux spécificités qui caractérisent les territoires. Les dispositifs supports des PAT s'appuyant sur des bases diverses - PÉTR, Communauté de Communes, PNR, Chambre d'agriculture, association - on recense aujourd'hui sur le territoire national une multiplication des initiatives en faveur de la politique de l'alimentation.

Afin de capter au plus près l'implantation et les régimes PAT des Territoires de projet, l'ANPP a produit auprès de ses adhérents une enquête à l'été 2021. Ce recensement élémentaire effectué auprès de 42 territoires, a un caractère exploratoire et ne saurait présenter des résultats définitifs.

💡 Rappel sur les PAT 💡

C'est en 2014 avec l'article 39 la loi d'Avenir pour l'Agriculture, l'Alimentation et la Forêt (LAAAF) que l'impératif d'une gouvernance alimentaire des territoires a été édicté dans la réglementation nationale. La loi édifie le principe d'un changement d'échelle dans la régulation de l'alimentation et proclame l'impérieuse nécessité de repenser les politiques territoriales pour impulser la mutation du modèle agricole et alimentaire. Pour atteindre ces objectifs, le PAT, vise à coordonner les initiatives agricoles et alimentaires d'un territoire pour faciliter la transition des systèmes alimentaires, renouveler leur offre et améliorer l'accessibilité à des produits de qualité à toutes les catégories de populations.



Pour appréhender au mieux les démarches PAT encore en cours d'élaboration ou déjà engagées par les Territoires de projet, l'ANPP a procédé à une catégorisation des expériences recensées. Ainsi, on distinguera les projets dit "Labélisé" ou "Visant une labellisation" (territoires en attente de reconnaissance officielle de leur projet) des projets "Informel", soit non-inscrits dans le projet d'une collectivité.

On notera à partir de cette catégorisation que, pour l'année 2021, **2/3 des répondants** à l'enquête attestaient bénéficier d'une **labellisation PAT**, une situation qui tranche largement avec les précédentes années, puisqu'encore 2019, on constatait une prédominance manifeste des PAT informels (52%).

Partenaires

Partenaires institutionnels



AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES



Agence de l'Environnement
et de la Maîtrise de l'Énergie



Fédérations d'élus



Partenaires privés



BNP PARIBAS



AG2R LA MONDIALE



santé
famille
retraite
services



Partenaires médias



Partenaires locaux

